



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat consacré à l'intégration

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 mai 2016, à 10 heures

Président : M. Jürgenson (Vice-Président) (Estonie)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (*suite*)

*Débat sur le thème « Ne laisser personne de côté :
perspectives nationales sur la formulation des politiques »
(groupe I)*


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-07222 (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée),
M. Jürgenson (Estonie), Vice-Président, préside
la séance.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré
à l'intégration (suite)**

*Débat sur le thème « Ne laisser personne
de côté : perspectives nationales
sur la formulation des politiques » (groupe I)*

1. **Le Président** dit que la table ronde, intitulée « Cadres institutionnels et planification des politiques », traitera des cadres institutionnels et des mécanismes de gouvernance nécessaires pour une bonne intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable en vue de la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participants s'intéresseront aussi à la contribution des politiques novatrices et de l'intégration à la définition de politiques et de cadres stratégiques nationaux propres à faciliter la réalisation du Programme 2030.

2. **M. Donoghue** (Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, cofacilitateur du Programme de développement pour l'après-2015), animateur du débat, dit que des discussions ont lieu à divers niveaux sur les moyens de mettre en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, récemment adopté, notamment sur les structures nécessaires au succès de la réalisation des objectifs de développement durable ; il ajoute que la tenue, en juillet 2016, du Forum politique de haut niveau sur le développement durable permettra de passer à la vitesse supérieure.

3. Si le Programme 2030 a donné des directives générales sur le suivi et l'examen, nombreuses sont les questions sur la mise en oeuvre auxquelles il faut encore répondre. Durant la prochaine phase, il faudra déterminer notamment quels systèmes devront être mis en place au sein du système des Nations Unies, quels organes devront être restructurés, comment les actions entreprises seront financées au niveau multilatéral, quelles initiatives peuvent être lancées au niveau régional, quelles mesures les États Membres devront prendre à l'échelle nationale et internationale pour jouer leur rôle dans la réalisation du programme

universel, et de quelle façon l'ensemble des acteurs, notamment la société civile, le secteur privé et les milieux scientifiques, peuvent participer à cette entreprise.

4. Le rapport du Secrétaire général, intitulé « Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial » (A/70/684), apporte une utile contribution à ce débat; l'intervenant remercie les représentants du Danemark et du Belize d'avoir su faciliter la prise de décisions sur les questions les plus cruciales abordées dans le rapport.

5. Le débat consacré à l'intégration est une excellente occasion d'envisager la mise en oeuvre de manière globale, au moyen d'une série de tables rondes portant sur les domaines principaux. Dans le pays de l'intervenant, l'Irlande, on étudie actuellement les dispositifs institutionnels et les politiques qui seraient nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. L'intervenant attend avec intérêt les exposés volontaires qui seront faits par les autres pays au prochain forum politique de haut niveau.

6. Il est évident que tous les pays doivent élaborer des processus transparents et solidaires propres à garantir que chaque voix est bien entendue et qui encouragent une sensibilisation du citoyen ordinaire et son adhésion aux objectifs du Programme pour 2030. Il est essentiel que les parlements participent à cet exercice. En outre, les systèmes nationaux en place doivent chercher activement à éliminer les cloisons et reconnaître que les effets des politiques suivies dans un domaine, comme l'agriculture, auront nécessairement des retombées sur d'autres secteurs, comme l'environnement. D'autres dimensions importantes comme les droits de l'homme et l'égalité des sexes doivent également être abordées de façon globale.

7. Enfin, il rappelle que les principales questions à traiter dans le débat sont les suivantes : comment les dispositifs institutionnels actuels pourraient être adaptés pour encourager l'intégration des politiques et des décisions et quelles incitations pourraient être offertes à cet effet; comment les institutions pourraient intégrer au mieux des connaissances existantes et nouvelles et se traduire par des solutions concrètes pour la réduction de la pauvreté et le développement

durable; quelles sont les difficultés que soulève l'intégration des politiques et comment les aplanir; comment les avantages tirés et les arbitrages pourront être définis avant le choix des politiques, puis mesurés après celles-ci pour faciliter la mise en œuvre; et quels instruments concrets pourraient être utilisés à cette fin.

8. **M. Cardona** (Ministre du développement social et de l'inclusion du Honduras), participant au débat, dit que les deux dernières années ont été très difficiles pour le Honduras en raison de la combinaison de facteurs comme le changement climatique, le phénomène El Niño et des sécheresses sans précédent dans tout le pays. Le Gouvernement, pour y faire face, a pris des mesures d'urgence et distribué une aide dans les régions du pays où les récoltes ont été complètement détruites; il a pris aussi des mesures pour faciliter le développement durable de l'agriculture. En outre, pour remédier à la situation d'ensemble, le Gouvernement applique des mesures de réduction de l'extrême pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie pour assurer l'utilisation durable des sols et de l'eau et financer les micro-, petits et moyens producteurs.

9. Son gouvernement a défini les corrélations horizontales entre les priorités du plan national à long terme 2010-2038, du plan stratégique 2014-2018 et des objectifs de développement durable, la responsabilité de réaliser ceux-ci étant confiée aux différentes administrations s'occupant du développement social et économique, de la décentralisation et de l'infrastructure. En outre, pour faire en sorte que nul ne reste à la traîne, un plan a été dressé pour l'application des objectifs dans chacune des six régions du pays.

10. Le problème, à l'avenir, sera de faire en sorte que chaque pays traduise de façon semblable les objectifs de développement durable en politiques nationales. Leur application et leur suivi pourront être facilités par leur intégration dans les programmes scolaires de tous les pays.

11. **M. Dang Huy Dong** (Vice-Ministre du plan et de l'investissement du Viet Nam), participant au débat, dit que tous les pays sont exposés aux mêmes perspectives et aux mêmes problèmes dans le contexte de l'intégration de politiques novatrices en vue du Programme pour 2030. Son gouvernement, par exemple, dresse actuellement un plan directeur qui traduira au niveau local les objectifs de développement

durable conformément au plan de développement socioéconomique 2016-2020; ce plan directeur intégrera le secteur privé qui aura un rôle important à jouer.

12. Historiquement, la planification centralisée de l'économie au Viet Nam s'est appuyée sur les entreprises publiques. Cependant, du fait des réformes appliquées depuis 30 ans, la part de ces entreprises dans l'économie a baissé. En même temps, les investissements étrangers et locaux ont assuré un développement rapide du secteur privé qui assure actuellement plus de 70 % du produit intérieur brut du Viet Nam. La privatisation et la réforme des entreprises publiques ont donc beaucoup aidé à créer des emplois. Les fonds levés grâce à la privatisation, de l'ordre de 3 milliards de dollars environ, ont été redistribués par le Gouvernement vers les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé publique. Il rappelle que la législation sur les entreprises au Viet Nam a récemment été modifiée pour encourager le développement des entreprises sociales.

13. Dans le cadre des efforts actuels de réduction de la pauvreté, le Gouvernement vietnamien encourage le financement décentralisé du développement local. La page Internet de chaque collectivité locale est utilisée comme filière pour les donations et offre l'occasion d'un dialogue entre les donateurs et les bénéficiaires.

14. Enfin, il note que le Gouvernement a suivi une politique de développement de la sécurité sociale et une politique destinée à répondre aux besoins urgents de la population.

15. **M. Alter** (Directeur de la gouvernance publique et du développement territorial, Secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE), participant au débat, dit que la bonne gouvernance demeure pertinente pour la bonne exécution des politiques, et que l'une et l'autre dépendent de l'obtention de données fiables, de la transparence, de la responsabilisation, du respect de la légalité et de l'intégrité.

16. Cependant, au-delà des moyens d'obtention de ces résultats, il faut une innovation institutionnelle. Par exemple, dans beaucoup de pays les administrations centrales obtiennent des résultats suboptimaux au regard de la coordination et du suivi de leur action. À l'avenir, ces administrations devront systématiser les politiques de réalisation des objectifs de développement durable dans leurs décisions. Parmi

les autres facteurs critiques de l'innovation, il faut qu'il existe des acteurs ayant l'autorité et la clairvoyance voulues, ainsi que des connaissances objectives pour leur permettre de prendre des décisions. En même temps, les gouvernements doivent pouvoir obtenir auprès d'institutions indépendantes des évaluations de bonne qualité et faisant autorité.

17. Dans beaucoup de pays, les citoyens n'ont plus entièrement confiance dans leurs dirigeants. Cependant, cette confiance est essentielle comme mesure de la performance gouvernementale et pour le succès des réformes entreprises. En dernière analyse, la réalisation des objectifs de développement durable doit tenir compte de facteurs de ce type étant donné que, comme l'a écrit Machiavel, « Il n'y a point d'entreprise plus difficile [...] que celle de vouloir introduire un nouvel état de choses ».

18. **M^{me} Persson** (maître de recherche et Directrice de recherche sur les thèmes mondiaux de la transformation de la gouvernance, Institut de l'environnement de Stockholm), participante au débat, dit qu'elle représente un ensemble dynamique de chercheurs qui pourraient contribuer précieusement à l'intégration des politiques en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

19. L'intégration des politiques, pour être efficace, doit évaluer les succès et les échecs passés, réaliser des résultats cohérents par l'utilisation d'instruments s'appliquant en aval et repérer simultanément des synergies en appliquant au contraire des instruments en amont; elle doit aussi s'appuyer sur des dispositions institutionnelles plus larges afin d'assurer l'intégration des politiques tout en dégageant des possibilités précises d'obtention de résultats cohérents.

20. Dans tout pays et toute culture, la volonté et l'autorité politiques sont indispensables pour assurer l'adaptation des dispositions institutionnelles nécessaires à une bonne intégration. Ces dispositions institutionnelles peuvent offrir l'infrastructure nécessaire à une intégration des politiques, mais elles ne suffisent pas pour obtenir des résultats cohérents et c'est en fin de compte l'autorité politique qui doit apporter l'impulsion voulue.

21. L'intégration des politiques peut être l'objectif officiel d'une administration publique. Cependant, il ne s'agit pas uniquement d'une tâche administrative ou technocratique, car des choix doivent parfois être faits

en fonction de jugements de valeur et d'une volonté politique de rendre des comptes. Une autre considération est que l'adaptation de dispositions institutionnelles est un processus de longue haleine qui doit être constamment réévalué. Mal intégrées, les politiques peuvent se diluer. Pour toutes ces raisons, dans la réalisation du Programme pour 2030 il faudra conserver le sens de l'autocritique et être prêt à tirer les enseignements des erreurs passées.

22. Typiquement, les recherches universitaires analysent quatre dimensions des dispositions institutionnelles à prendre : les cadres normatifs et l'autorité politique; la refonte des organigrammes des administrations publiques; les instruments de procédures, depuis la phase initiale de la confection des politiques à l'application et la mise en vigueur; et un effort de recherche pour faciliter l'acquisition de connaissances avec le temps. Certains des instruments applicables en aval sont déjà en place et peuvent servir de protection contre l'incohérence des résultats possibles des politiques suivies, mais il faut une action en amont pour cerner effectivement les synergies que présente le Programme pour 2030. Les pays devront aussi trouver des solutions plus pratiques et plus spécifiques pour remédier au défaut de cohérence des politiques.

23. **M. Radon** (professeur adjoint de relations internationales et affaires publiques à l'Université Columbia), participant au débat, dit que l'innovation dans le choix des politiques suppose non seulement l'introduction d'idées nouvelles mais aussi le partage d'idées et d'enseignements acquis sur ce qui a fonctionné ou n'a pas fonctionné dans le passé. De plus, les dirigeants, souvent protégés de l'impact effectif de leurs décisions, doivent veiller à ce que soit bien entendue la voix de ceux qui risquent d'en être affectés. Il existe des instruments pour cela mais certains d'entre eux, comme les études d'impact sur l'environnement, doivent être affinés. Par exemple, l'étude effectuée avant la marée noire causée par BP dans le golfe du Mexique et la procédure de son approbation étaient viciées au départ, à plusieurs égards. Les études d'impact sur l'environnement doivent être largement diffusées de façon que les collectivités locales puissent dire ce qu'elles en pensent et comment elles seraient affectées par un projet donné, et elles doivent servir de critères pour tenir les entreprises comptables du respect des engagements pris par elles. Un processus similaire doit

s'appliquer pour évaluer l'impact probable des accords internationaux sur les investissements. Tous ces mécanismes d'évaluation doivent être fondés sur un solide cadre légal.

24. Dans la réalisation des objectifs de développement durable, il importe d'être impartial dans le choix des différents experts consultés dans le monde, notamment s'agissant des techniques de diffusion des connaissances et des données. La communication doit se faire non seulement entre les spécialistes et les administrations d'un pays, mais aussi entre différents pays et régions.

25. **M^{me} Jung** Eun-hye (République de Corée) dit que pour réaliser les objectifs de développement durable, la coopération et l'intégration entre les institutions qui cherchent à les réaliser doivent également être durables. Le rôle des gouvernements est de mettre en place un dispositif institutionnel permettant de recueillir des idées auprès du secteur public et du secteur privé et de les mettre en pratique. Chaque pays doit se doter d'une stratégie nationale de réalisation des objectifs; son gouvernement a adopté une telle stratégie pour guider les politiques qu'il suivra au cours des 20 prochaines années. De plus, un comité national du développement durable a été créé et rattaché au Cabinet du Premier Ministre; il est chargé de coordonner l'action des différents ministères et organismes chargés d'appliquer les objectifs de développement durable.

26. **M. Talbot** (Guyana) dit que l'intégration des politiques, qui est l'une des principales conditions de la réalisation des objectifs de développement durable, suppose une idée maîtresse et la volonté d'agir, ainsi que des structures qui soient assez souples pour évoluer. Il aimerait connaître les vues du groupe sur les risques associés à l'intégration des politiques, notamment le risque de dilution des politiques suivies et le risque de confusion dans la répartition des attributions. Son gouvernement s'emploie actuellement à élaborer une stratégie de réalisation des objectifs et poursuit un agenda « vert ». Il travaille aussi à la création de pôles de développement dans chacune des 10 régions administratives du pays afin d'éliminer les disparités entre les zones côtières et l'arrière-pays et garantir ainsi que les services publics atteignent bien les populations dispersées et les réunissent dans le développement national.

27. **M. Fowlie** (Union internationale des télécommunications) dit que la technologie nécessaire pour réaliser le développement durable est trop souvent séparée de la définition des politiques et du secteur privé. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : les dividendes du numérique* contient des statistiques qui montrent que le produit intérieur brut (PIB) d'un pays pourrait augmenter grâce à la couverture Internet, mais uniquement si les politiques et la technologie sont bien intégrées, par exemple par la privatisation des fournisseurs de services d'Internet et l'adoption par le gouvernement de politiques de création de capacités et de formation aux techniques du numérique. Il est impératif aussi, au moment de la réalisation des travaux d'équipement, de ne creuser qu'une seule fois les tranchées où seront posées les canalisations et les câbles Internet. Les politiques de la concurrence et les partenariats public-privé aideront aussi à intégrer la technologie dans le processus de développement.

28. **M^{me} Persson** (maître de recherche et Directrice de recherche sur les thèmes mondiaux de la transformation de la gouvernance, Institut de l'environnement de Stockholm), répondant aux observations du représentant du Guyana, dit que l'intégration des politiques doit être menée avec soin, dans un esprit démocratique, en tenant compte des différentes priorités des différents acteurs en vue d'éviter les conflits. Il faut établir un équilibre des pouvoirs et faire un bon usage des instruments d'intégration existant en aval, tels que les études d'impact sur l'environnement.

29. Au sujet des risques de diffusion de la responsabilité, elle dit que le Gouvernement suédois a défini 16 objectifs environnementaux nationaux et en a confié la réalisation aux différentes administrations sectorielles. Cette méthode a bien fonctionné mais les coûts de transaction sont élevés.

30. **M. Cardona** (Ministre du développement social et de l'inclusion du Honduras) dit que dans la politique de communication de son gouvernement, 80 % environ des établissements scolaires étaient équipés d'une connexion Internet à haut débit en 2014 et les jardins publics ont une couverture wifi. Ces résultats sont le fruit de partenariats public-privé qui permettraient aussi de concourir à la réalisation des objectifs de développement durable.

31. **M. Dang Huy Dong** (Vice-Ministre du plan et de l'investissement du Viet Nam) dit que l'informatique est un moyen important d'améliorer la transparence de l'exécution des politiques et de réduire le coût des facteurs d'équilibre. Au Viet Nam, un système d'administration électronique est en cours de mise en place; il permettra un enregistrement rapide et facile en ligne des entreprises nouvellement créées. Un portail des marchés publics a également été ouvert, ce qui devrait améliorer la transparence de la passation des marchés.

32. **M. Alter** (Directeur de la gouvernance publique et du développement territorial, Secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) dit que l'intégration des politiques a des inconvénients et des avantages, et qu'il faut donc évaluer avec soin les coûts et les bénéfices. Toutes les décisions doivent reposer sur des données factuelles. L'intégration suppose aussi un important investissement en temps et en ressources, et la nécessité d'écouter tout le monde peut retarder l'exécution d'un projet. En revanche, le risque de dilution des politiques pourrait être réduit si les décisions importantes étaient prises dès le début d'un projet. Cela signifie qu'il faut mener des évaluations à la toute première phase du cycle d'une politique, de façon à dégager les enseignements des succès et des échecs et éviter de nouvelles erreurs.

33. La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra en octobre 2016 à Quito, sera une bonne occasion de s'assurer que l'intégration est bien une condition essentielle de l'aménagement et la construction des villes au cours des 20 prochaines années. Il faut réfléchir non seulement aux bâtiments et aux équipements collectifs, mais aussi à la façon dont l'économie et la société fonctionneront à l'avenir. Les impacts à long terme doivent être évalués dès le début.

34. **M. Radon** (professeur adjoint de relations internationales et affaires publiques à l'Université Columbia) dit que les objectifs de développement durable sont complexes et qu'un travail d'équipe est donc nécessaire pour les réaliser. Le rôle des gouvernements est de créer un climat favorable par l'adoption d'une législation et de politiques appropriées. Les risques ne pourront jamais être complètement éliminés mais ils doivent être gérés au mieux. Comme on l'a déjà dit, les idées doivent être

mises en commun et il faut écouter tous les intéressés de façon à ce que chacun puisse se sentir concerné par les processus susceptibles de le toucher.

La séance est levée à 11 h 35.